



Marseille, le 29 mars 2013

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION MAITRISE D'ŒUVRE DU 28 MARS 2013 AU Syndicat des ARCHITECTES 13

Étaient présents :

Syndicat des Architectes 13 :

Valérie DECOT – Architecte – Vice Présidente SA13 - v.decot@atelierkleber.com

Pierre PONZETTO – Architecte – Vice Président SA13 - app@club-internet.fr

Isabella TALLO – Architecte – Secrétaire Générale SA13 - isabellatallo@3a-architectes-associes.fr

Olivier MOLLET – Architecte – Trésorier SA13 - omollet@yahoo.fr

Guillaume GARIN – Architecte - garin@bag-archi.com

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes :

Pascale BIROTTEAU – Architecte membre du CROA Paca - agence@a4archi.com

Syntec Ingénierie :

Eric FOURNIER – BET ARCOBA - eric.fournier@icade-arcoba.fr

En introduction et pour entrer dans le vif du sujet traité par la commission, Valérie commente le jury auquel elle vient d'assister, pour un projet d'aménagement et d'accessibilité PMR dans un ERP existant à Marseille, où les 11 équipes de Maîtrise d'Œuvre candidates ont répondu pour la mission de base et les missions complémentaires DIA, AM, SYNT, REL entre 4,5 et 7,23% d'honoraires et 6,45 et 10,10% avec l'OPC.

Le Maître d'Ouvrage avait pourtant provisionné 11%, d'honoraires au regard des missions à effectuer, du suivi du chantier en site occupé et des objectifs environnementaux.

QUE FAIRE CONTRE LE DUMPING DES HONORAIRES QUI NOUS MENE A LA RUINE, A LA MEDIOCRITE ARCHITECTURALE, A LA CHUTE DE LA QUALITE DES PROJETS ET AU DEMENTELEMMENT DE NOS AGENCES ?

Diverses pistes d'action sont évoquées.

Pascale avait indiqué, à la précédente rencontre les actions de l'Ordre des Architectes de Troyes qui écrivait à aux MO lors de la parution des AO, pour leur communiquer une estimation sommaire de la mission.

Cette action peut être alors un outil de détection des offres anormalement basses, en posant une référence officielle et impartiale du "juste" prix.

Pierre précise alors, qu'il existe plusieurs jurisprudences qui ont permis de casser des marchés, en regard du temps que l'équipe avait prévu de passer sur chaque mission qui s'avérait clairement insuffisant.

Dans tous les cas, Pierre rappelle que le Maître d'Ouvrage reste responsable vis à vis de la Loi, s'il retient une offre anormalement basse.

> Voir la fiche de la D.A.J. sur le mode de détection d'une Offre Anormalement Basse.

Il faudrait donc pouvoir remettre pour chaque AO, une offre transparente faisant apparaître :

- le nombre de personnes à faire travailler, leur qualification, et le temps à passer sur chaque mission, avec un coût horaire établi au regard de la Convention Collective et du coût de revient de l'agence (sachant que la rémunération ne peut être inférieure au SMIC).
- augmenté
 - o des frais de reproduction,
 - o de la cotisation ordinale
 - o et du montant de l'Assurance Décennale.

Ce pourrait être un « document type » que nous suggérerions aux Maîtres d'Ouvrage de la région d'utiliser, pour pouvoir comparer les offres, et aux Architectes, pour répondre aux Appels d'Offre ouverts et aux MAPA.

En conclusion, une méthodologie de lutte contre les OAB chez la Maîtrise d'Œuvre peut être mise en place :

1/ Evaluation de la mission par L'Ordre des Architectes pour chaque AO ouvert, ou Mapa

L'Ordre des Architectes évalue le montant des honoraires pour chaque AO. Ce document est envoyé au MO + au représentant de la Concurrence et la Répression des Fraudes.*
> [Pascale B. CROA Paca](#)

2/ Rencontre individuelle des donneurs d'ordre de la Région par le SA13/CROA Paca/Syntec Ingénierie

Nous organisons une rencontre individuelle des principaux donneurs d'ordre de la Région, conjointement le SA13, l'Ordre des Architectes et le SYNTEC, afin d'exposer nos positions et de défendre **la qualité de nos réalisations sur la base d'une rémunération de base correcte**, d'une véritable rémunération de **toutes les missions** à prévoir (au regard de la liste des missions supplémentaires à la Loi MOP établie par le SA13) et d'un **délai juste** pour les réaliser (le délai de validation des phases est souvent supérieur au temps réellement affecté à la mission).

> Il s'agirait également de leur faire part **de l'inflation des études et calculs à fournir en phase "concours"**, au prétexte souvent de justification environnementale, qui ne relèvent pas de la phase esquisse mais souvent de la phase APD voire du PRO.

> Plaider en faveur des concours plutôt que des MAPA (dont le jugement se fait au final sur le montant de l'offre, si la note technique est < 70%).

> Expliciter la mise en œuvre intelligente des MAPA avec :

- 2 phases : une première de sélection des candidatures, puis une phase de remise de l'offre
- indemnisation des prestations quand il y en a (visite sur site, note méthodologique, intentions etc...)
- demande de remise d'un engagement par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, du temps prévisionnel à passer sur la mission

Nous inviterions un représentant de la MICQ pour nous assister dans cette démarche.

Rencontre et message clair à préparer sérieusement avec outils pratiques à laisser aux MO.

> [Pascale B. CROA Paca](#)

> [Commission MŒ SA13](#)

> [Eric F. Syntec](#)

3/ Action vis à vis des Architectes de la Région qui ont pratiqué le Dumping des honoraires

Nous établissons un courrier "type" de mise en garde, que le SA13 adresserait aux confrères qui ont "cassé" les prix, (informations récupérées dans les jurys auxquels nous avons assisté) pour leur rappeler le Code de Déontologie relatif aux devoirs de moyens de l'Architecte dans l'exercice des missions de Maîtrise d'Œuvre.

> [Commission MŒ SA13](#)

* Depuis que notre commission s'est réunie, la MICQ a édité un outil de calcul en ligne des honoraires Maîtrise d'Œuvre, dont le lien est le suivant : http://www.archi.fr/MIQCP/rubrique.php3?id_rubrique=59

Nota : Pierre souhaiterait que l'observatoire de la commande publique, mis en place avec le CROA Paca, soit maintenu et qu'il soit à nouveau destinataire des mails de Françoise Loddo. > [Pascale B. CROA Paca](#)

Valérie DECOT

Diffusion : Les Présents , SA13